

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïlal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïlal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie
N° W19-547323

33821

Maladie Dentaire Optique AL

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12719 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : BENAMAR ISMAIL

Date de naissance : 27/03/1989

Adresse : RES MEDINA IMM A App 10 Sidi MARRAKCH
CASA

Tél : 06 75 22 6845 Total des frais engagés : ## 1433,70 DH ##

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

01/07/20

Nom et prénom du malade :

BENAMAR CHEIKH RAM

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Refract + Allergie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atte médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 27/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Dr. Lamyae BOURHALEB

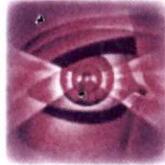
Ophthalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômée en Neuro-Ophthalmologie

de l'Université Pierre- Marie Curie, Paris

Ex interne du CHU Ibn Rochd



الدكتورة لمياء بوغالب

طبيبة أخصائية

في أمراض وجراحة العيون

حاصلة على دبلوم أعصاب العيون من جامعة

بيير ماري كوري بباريس

طبيبة داخلية سابقا بالمركز الاستشفائي ابن رشد

Casablanca, le : 01/7/2020

BENANAR ISMAIL

90,70



1) ORATANOL

صيدلية الكاف SAMIRA
Mme CHAOUI Beauséjour
1 Rue Al Oubaidane Casablanca - Tél: 05 22 39 89 73

89,00

2) Physisol



109,00 1) Iloperidol

3) Xipoxif yeux



T = 288,70

Dr. Lamyae BOURHALEB
Ophthalmologiste
421 Bd Abdelmoumen - Tél: 0522 86 54 29
Esc B, 3ème étage

421, Bd. Abdelmoumen, Résidence Ryad Abdelmoumen,

Esc B, 3ème étage, n° 12 - Tél.: 0522 86 54 29

Urgence : 06 21 44 56 75

E-mail : bourhaleb_lamyae@menara.ma

421, شارع عبد المومن، إقامة رياض عبد المومن،

سلم ب، الطابق الثالث، رقم 12 - الهاتف : 05 22 86 54 29

مستعجلات : 06 21 44 56 75

Dr. Lamyae BOURHALEB

Ophthalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômée en Neuro-Ophthalmologie

de l'Université Pierre- Marie Curie, Paris

Ex interne du CHU Ibn Rochd



الدكتورة لمياء بوغالب

طبيبة أخصائية

في أمراض وجراحة العيون

حاصلة على دبلوم أعصاب العيون من جامعة

بيير ماري كوري بباريس

طبيبة داخلية سابقا بالمركز الاستشفائي ابن رشد

Casablanca, le :

01 10/11/2020

N° BENAMAR ISMAIL

Ses lunettes

en +0,75 (-1,25 à 5)

ou +0,50 (-1 à 1,65)

PHARM OPTIQUE
Diplomer
135, Bd. Yacoub El Mansour
Res. Abdelmoumen 3ème Etage
Tel: 05 22 86 54 29

Dr. Lamyae BOURHALEB
Ophthalmologiste
3ème Etage
421, Bd Abdelmoumen - Tél: 0522 86 54 29
N° 12 Casablanca

421, Bd. Abdelmoumen, Résidence Ryad Abdelmoumen,

Esc B, 3ème étage, n° 12 - Tél.: 0522 86 54 29

Urgence : 06 21 44 56 75

E-mail : bourhaleb_lamyae@menara.ma

421, شارع عبد المومن، إقامة رياض عبد المومن،

سلم ب، الطابق الثالث، رقم 12 - الهاتف : 05 22 86 54 29

مستعجلات : 06 21 44 56 75

pharma

OPTIQUE

FACTURE

FACTURE N° : **102/2020**

CLIENT : **BENAMAR ISMAIL**

DATE FACTURE : **06/07/2020**

DESIGNATION		PRIX TTC
<u>Montures :</u>		
<u>Verres :</u>	OG1 NIKON 1.5 SEECOAT PLUS	425.00 DH
	OD1 NIKON 1.5 SEECOAT PLUS	425.00 DH
<u>Nomenclatures :</u>		
	OD : +0.75 (-1.25 à 5°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	
	OG : +0.50 (-1.00 à 165°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

HUIT CENT CINQUANTE DIRHAMS TTC

ICE : 001579536000033

PAYE PAR CHEQUE

Total TTC : 850.00 DH

Total HT : 708.33 DH

TVA 20% : 141.67 DH

Frais de Timbres : 0.00 DH

Montant Total Payé : 850.00 DH



095004461

PHARMAROPTIQUE
Opticien (autor.) Diplôme
735, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Res. 735, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Tel : 05 22 36 85 76

R.C 92631 IF 2222044 Patente 34819120 CNSS 6066460

STERILE A



CE 0546



Farmigea S.p.A.
Via G.B. Oliva, 6/8
56121 PISA, Italy/Italie

Importateur:

B2S Health Services, 9,
Avenue Mohamed
Belhassan El Ouazzani
Centre Commercial Dar
Essalam-Souissi - Rabat



FARMIGEAT

Xiloial®

*Moisturising, lubricant and
normalising ophtbalmic solution
with TSP and sodium byaluronate*

*Solution ophtalmique
humectante, lubrifiante et
normalisante à base de TSP et
byaluronate de sodium 0,2%*

10 ml Bottle
Flacon de 10 ml



FARMIGEAT

Xiloial®

Composition: Sodium hyaluronate
0.2%; TSP (Tamarindus Indica Seed
Polysaccaride); mannitol; dibasic
sodium phosphate; monobasic
sodium phosphate; sodium
edetate; benzalkonium chloride,
WFI.

Do not use after expiry date.
Once opened the bottle the product
can be used within 30 days.
Keep out of the reach and sight of
children.

Composition: hyaluronate de
sodium 0.2%, TSP (Tamarindus
Indica Seed Polysaccaride),
mannitol, phosphate de sodium
monobasique, phosphate de
sodium dibasique, disodium
édétate, chlorure de benzalkonium,
eau ppi.

Ne pas utiliser le produit après la
date de péremption indiquée sur la
boite.

Après l'ouverture, le flacon peut
être utilisé dans les 30 jours qui
suivent. Conserver hors de la
portée des enfants.

FARMIGEAT



8 032668 870437

FARMIGEAT

PPC 109,00 DH

LOT

280319



2022 03



France

**NE PAS AVALER
RESPECTER LES DOSES PRÉSENTES**

Lire 1 - UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE



Soyez prudent
Ne pas conduire
sans avoir lu la
notice



3400935989727

Médicament autorisé n° 3400935989727

© 2010, 2014 Novartis

Représentant local :
Laboratoires Alcon



Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol 0,1% collyre, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP
PPV : 90,70 DHS



407252

Voie oculaire.
Lire la notice avant utilisation.
Tenir hors de la vue et de la
portée des enfants.

Médicament soumis à
prescription médicale.

Jeter 4 semaines après la
première ouverture.

Ouvert le :



Chlorure de benzaikonium,
chlorure de sodium, phosphate
disodique dodécahydraté,
acide chlorhydrique/hydroxyde
de sodium (ajustement du pH)
et eau purifiée.

Alcon Laboratories (UK) Ltd.
Frimley Business Park
Frimley, Camberley
Surrey, GU16 7SR,
Royaume Uni

EU/1/02/217/001

Opatanol®

1 mg/mL, collyre en solution

Olopatadin®

1 mL de solution
contient 1 mg
d'olopatidine
(sous forme de
chlorhydrate).

1 x 5 mL

Alcon®